

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PP/SM

|                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>23 juin 2006                                                                                                    | L'an deux mil six<br>le 29 juin à 20 heures 45<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de François GOURDON, Maire.                                                                                    |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>23 juin 2006                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE                    27<br>PRESENTS                        21<br>VOTANTS                         27 | <u>Etaient présents :</u><br>MM. CRINON PONS, KUHN, CHANDESRIS, CHARLES, DAESCHNER, DECULTOT, BURBACH, GOURDON, LARIGALDIE, VASSELIN, PFAFF, LE BRETON, CHEVILLION, CARVER, JAVOISE, GRIMALDI, DEGAND, GRANGER, DOSSMANN<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
|                                                                                                                                          | <u>Ont donné pouvoir :</u> Pierre-François DEGAND à Pierre DEGAND<br>Janine de la VAUZELLE à Dominique CRINON<br>René PONZIO à Alain LARIGALDIE<br>Fanny GATEAU à Michel PFAFF<br>Valérie MOURLON à Michel PONS<br>Stéphane GUIRAUD à Ida GRIMALDI                       |

### **OBJET :    MOTION - PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE A104**

VU l'exposé,

La commune est consciente qu'une amélioration de la desserte du Nord-Ouest de l'Ile de France est devenue une nécessité pour la poursuite du développement économique de ce secteur et donc le prolongement de la Francilienne mais sans remettre en cause l'environnement des Villennois.

Il convient de préciser que la ville de Villennes, favorable au bouclage de la Francilienne, souhaite du maître d'ouvrage des engagements fermes sur des aménagements indispensables pour la protection maxima du cadre de vie des Villennois soit :

- un rond-point A 13 - A14 - A104 - N13 devant être construit avant la mise en circulation de l'A104
- un dédoublement de la N13,
- voie supplémentaire sur l'A13 (ainsi que son éclairage entre le Chesnay, Rocquencourt et Orgeval, cette partie de l'autoroute étant quasi-urbaine).
- pour la partie minima de l'A104 sur le territoire de Villennes si le tracé rouge ou vert est retenu par l'Etat, l'insertion doit être en tranchée couverte, pour garder et respecter notre « poumon vert » classé au Schéma Directeur Régional d'Ile de France en espaces verts.

Nous nous opposons à tout projet de liaison RD30 - RD190 et la liaison RD1 - RD154, car une partie du trafic de ces deux liaisons viendrait se greffer sur le RD154 longeant notre commune. Actuellement, le RD154 est emprunté par les automobilistes venant de Verneuil-Vernouillet et au-delà, et ces derniers empruntent nos voies communales comme circuit de transit pour aller vers Poissy, N13, A13 et A14 en évitant ainsi les feux et la circulation de la N13. Ce trafic de transit engendre une saturation routière sur nos voies et structures qui ne sont pas adaptées à une telle fréquentation et la situation d'aujourd'hui est déjà insupportable pour les Villennois.

Si le tracé retenu n'est pas le tracé rouge ou vert, le tracé devra permettre à la RD 154 de rester une RD de desserte locale, vocation initiale et qui avait fait l'objet de décisions lors de la construction du nouveau Pont à Triel.

En effet, avec le tracé rouge ou vert, associé aux voies actuelles et futures du département, c'est bien tous les automobilistes des communes situées largement à l'Ouest et au Nord de Villennes qui emprunteront l'A104 sur son tronçon final (une partie de C1 et S1) où ils pourront rejoindre l'A13 et l'A14 sans pour autant traverser les villages de Médan et Villennes et donc désengorger la RD 154 qui aujourd'hui joue un peu le rôle de tronçon S1.

Par ailleurs, il faut que le bouclage de la Francilienne puisse permettre aux populations locales de pouvoir emprunter cette A104 afin de désengorger le trafic actuel déjà saturé dans notre région. C'est pourquoi, nous sommes favorables à ce que l'A104 soit gratuite ou au moins que le tronçon S1, si le tracé rouge ou vert est retenu, soit totalement gratuit sans quoi les automobilistes locaux ne l'utiliseront pas pour rejoindre l'A13 et l'A14.

Bien évidemment, si un autre tracé était retenu en dehors des 5 tracés proposés au débat public mais apportant toutes les garanties évoquées précédemment, la commune ne s'y opposerait pas.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a voté cette motion.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 30 juin 2006

Le Maire,

François GOURDON.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2006

## RAPPORT DE PRESENTATION

**RAPPORTEUR :** Dominique CRINON  
**REDACTEUR :** Secrétariat Général  
**OBJET :** MOTION - PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE A104

### EXPOSE

Depuis plus de trente ans, les Schémas Directeurs Régionaux de l'Ile de France successifs ont souligné la nécessité du prolongement de la Francilienne d'Orgeval à Méry sur Oise et inscrit ce projet de liaison autoroutière au premier Schéma (1965), mais aucune réalisation n'a été engagée. L'Etat vient de relancer le projet de réalisation de cette infrastructure routière.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Ministre de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur ce projet de prolongement de l'autoroute dite « la Francilienne » (A104) de Méry sur Oise (Val d'Oise) à Poissy/Orgeval (Yvelines).

La Commission Particulière du Débat Public a fixé une période de quatre mois entre le 8 mars 2006 et le 6 juillet 2006 pour organiser ce débat lors de différentes réunions de proximité et réunions thématiques dans le périmètre de la zone d'étude des 5 tracés proposés.

Une réunion de synthèse aura lieu le jeudi 6 juillet à 20 heures 30 à Pontoise, Parc des Expositions, Hall Saint-Martin, au cours de laquelle la CNDP présentera un avant-projet de son rapport.

La commission, qui est une autorité administrative indépendante, rendra fin juillet, son rapport final (compte rendu neutre et objectif).

La décision de l'Etat sur le bouclage de la Francilienne interviendra fin octobre 2006.

Le calendrier prévu :

2007-2009 : Etude d'impact, études d'avant-projet...

2009-2011 : Enquête publique, acquisition des terrains, choix du concessionnaire ou partenaire

2011-2015 : Travaux de construction de l'infrastructure routière

2015 : Mise en service de l'A104

Au Conseil Municipal du 28 mars, les 5 tracés vous ont été présentés, les dates des réunions du débat public, le calendrier prévisionnel du déroulement du débat jusqu'à la décision de l'Etat.

Le projet de prolongement de la Francilienne doit atteindre 3 objectifs principaux :

1/ desservir et relier les pôles régionaux de Roissy, Massy et la Défense sur les zones d'activités de Cergy, de Poissy et de Saint-Quentin en Yvelines.

2/ répondre aux besoins de près de 4 millions de déplacements (professionnels, domicile/trajet, loisirs...) dans les bassins de vie de Cergy, de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye,

3/ mailler les infrastructures existantes (A13, A14, A15, N13 et A12).

4/ répondre à la nécessité de soulager un trafic sans cesse plus important sur nos voiries locales déjà saturées.

Quel que soit le tracé retenu, l'A104 doit être réalisée, et ce sans discuter des coûts supplémentaires d'aménagements nécessaires à la protection des riverains venus s'installer entre temps.

*« Par ailleurs, pour information, un petit rappel sur la pollution atmosphérique qui a été un thème dans les différentes réunions : il faut raisonner global et se rappeler qu'il n'y aucune comparaison entre une pollution émise par les gaz d'échappements de véhicules en embouteillage et par ceux en circulation fluide même lente. Un rapport de 1 à 10 ! Dans les cas de pollutions dues au trafic automobile, à l'exception de ruelles étroites ou de carrefours encaissés, l'atmosphère s'homogénéise très vite et ceux qui se croyaient à l'abri en pensant que « la pollution est émise chez les autres » se trompent : exemple de la forêt de Rambouillet où les taux d'ozone sont les plus forts lors d'épisodes en été (émissions à Paris de polluants évoluant au cours de réactions chimiques accélérées par les températures estivales et les UV solaires, entraînant à terme la formation d'ozone). Ce n'est certainement pas près d'une voie de trafic élevée que cette pollution en ozone est la plus forte. Les réactions complexes ne peuvent se mesurer qu'à l'échelle d'une région. Moins le trafic sera congestionné à l'intérieur d'une maille de 20 km par 20 km, moins les taux de polluants seront élevés dans la maille entière » dixit François GOURDON.*

La commune est consciente qu'une amélioration de la desserte du Nord-Ouest de l'Ile de France est devenue une nécessité pour la poursuite du développement économique de ce secteur et donc le prolongement de la Francilienne mais sans remettre en cause l'environnement des Villennois.

Il convient donc de préciser que la ville de Villennes, favorable au bouclage de la Francilienne, souhaite du maître d'ouvrage des engagements fermes sur des aménagements indispensables pour la protection maxima du cadre de vie des Villennois soit :

- un rond-point A 13 - A14 - A104 - N13 devant être construit avant la mise en circulation de l'A104

- un dédoublement de la N13,
- voie supplémentaire sur l'A13 (ainsi que son éclairage entre le Chesnay, Rocquencourt et Orgeval, cette partie de l'autoroute étant quasi-urbaine).
- pour la partie minima de l'A104 sur le territoire de Villennes si le tracé rouge ou vert est retenu par l'Etat, l'insertion doit être en tranchée couverte, pour garder et respecter notre « poumon vert » classé au Schéma Directeur Régional d'Ile de France en espaces verts.

Nous nous opposons à tout projet de liaison RD30 - RD190 et la liaison RD1 - RD154, car une partie du trafic de ces deux liaisons viendrait se greffer sur le RD154 longeant notre commune. Actuellement, le RD154 est emprunté par les automobilistes venant de Verneuil-Vernouillet et au-delà, et ces derniers empruntent nos voies communales comme circuit de transit pour aller vers Poissy, N13, A13 et A14 en évitant ainsi les feux et la circulation de la N13. Ce trafic de transit engendre une saturation routière sur nos voies et structures qui ne sont pas adaptées à une telle fréquentation et la situation d'aujourd'hui est déjà insupportable pour les Villennois.

Si le tracé retenu n'est pas le tracé rouge ou vert, le tracé devra permettre à la RD 154 de rester une RD de desserte locale, vocation initiale et qui avait fait l'objet de décisions lors de la construction du nouveau Pont à Triel.

En effet, avec le tracé rouge ou vert, associé aux voies actuelles et futures du département, c'est bien tous les automobilistes des communes situées largement à l'Ouest et au Nord de Villennes qui emprunteront l'A104 sur son tronçon final (une partie de C1 et S1) où ils pourront rejoindre l'A13 et l'A14 sans pour autant traverser les villages de Médan et Villennes et donc désengorger la RD 154 qui aujourd'hui joue un peu le rôle de tronçon S1.

Par ailleurs, il faut que le bouclage de la Francilienne puisse permettre aux populations locales de pouvoir emprunter cette A104 afin de désengorger le trafic actuel déjà saturé dans notre région. C'est pourquoi, nous sommes favorables à ce que l'A104 soit gratuite ou au moins que le tronçon S1, si le tracé rouge ou vert est retenu, soit totalement gratuit sans quoi les automobilistes locaux ne l'utiliseront pas pour rejoindre l'A13 et l'A14.

Bien évidemment, si un autre tracé était retenu en dehors des 5 tracés proposés au débat public mais apportant toutes les garanties évoquées précédemment, la commune ne s'y opposerait pas.

Le rapporteur,  
Dominique CRINON.